# Bloc 3 | Lutte contre le racisme systémique

**Il est proposé :**

|  |
| --- |
| **3.2**Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN invite ses syndicats à diffuser auprès de leurs membres l’état de la situation quant à la sous-représentation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l’immigration dans leurs instances afin de les informer et de susciter une mobilisation de tous les membres en appui au plan d’action contre le racisme systémique ; |

Les ateliers 1, 3, 4, 5, 7, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

L’atelier 6 a adopté l’amendement suivant :

**Atelier 6**

ajouter : ... à diffuser auprès de leurs membres « et sur une base régulière établie » l'état...

**Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 3.2 en intégrant l’amendement de l’atelier 6 pour qu’elle se lise comme suit :**

3.2 Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN invite ses syndicats à diffuser auprès de leurs membres et sur une base régulière établie l’état de la situation quant à la sous-représentation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l’immigration dans leurs instances afin de les informer et de susciter une mobilisation de tous les membres en appui au plan d’action contre le racisme systémique ;

Les ateliers 2 et 8 ont adopté les amendements suivants :

 **Atelier 2**

Ajouter à la fin : et qu'ils se fixent des indicateurs précis témoignant d'une croissance constante des cibles à atteindre qui leurs sont propres.

 **Atelier 8**

Ajouter après racisme systémique : **et qu'il les invite aussi à se fixer des indicateurs précis témoignant d'une croissance constante dans l'atteinte des cibles propres à chaque institution ;**